



Station de La Trinité-sur-Mer

12 rue des Résistants - B.P. 26 - 56470 LA TRINITE-SUR-MER
Tel: 97.55.71.87 - Telex 950 571

La Trinité sur Mer,
le 12 avril 1990

V/Réf.: courrier du 3/4/90
Direction de la réglementation
RLBZLL

Préfecture du Morbihan
Direction de la réglementation
Environnement - Cadre de vie

N/Réf.: PC/EL/CSRU n° 139

56019 VANNES Cédex

Objet: Synthèse "Qualité des eaux de la rivière de Vannes"

Monsieur le Préfet,

Le rapport que vous nous avez transmis pour avis appelle de notre part les remarques suivantes :

1°) Méthodologie

En estuaire le mélange des eaux douces et marines ne se produit pas immédiatement, il y a souvent stratifications thermiques (et) (ou) halines des eaux dont les caractéristiques physico-chimiques et biologiques sont très différentes. Aucune mesure de salinité, ni de température ne complète les données présentées.

Le fait de limiter les observations en zone estuarienne au seul niveau de surface induit un biais qui rend l'interprétation délicate des résultats.

De plus le paramètre O_2 dissous est peu significatif lors de mesure de jour. Il serait plutôt souhaitable de s'intéresser à la teneur en matière organique et dans les eaux douces à la DBO_5 .

2°) Traitement des résultats

Les tableaux donnés en annexe ne sont pas complets. Il manque des colonnes indiquant le nombre de mesures (n : ?) ainsi que l'intervalle de confiance des mesures. Il serait souhaitable éventuellement de mettre les données brutes en annexe. L'utilisation de la grille de qualité des eaux des cours d'eau est très discutable en milieu estuarien voire maritime.

3°) Interprétation des données

Le texte laisse apparaître trop souvent la notion d'évolution entre les résultats de 1982 et 1989. Deux années d'observation ne suffisent pas pour traduire une évolution ou une tendance dans une série chronologique. Comment peut-on définir une évolution en partant de résultats qui de part leur nature peuvent être fluctuant selon les conditions climatiques...

Après avoir longtemps travaillé sur des réseaux d'observations de ce type le laboratoire Environnement de l'IFREMER a modifié depuis 1985 son protocole de mesure considérant que les mesures de sels nutritifs (ammonium, nitrates, ...) ne pouvaient être valablement réalisées qu'en période hivernale c'est-à-dire en dehors des périodes d'intense activité biologique, période pendant lesquelles les valeurs observées résultent de l'équilibre entre la production et la dégradation de la matière vivante végétale et animale. L'interprétation des données estivales est donc délicate. D'un point de vue méthodologique il est nécessaire de travailler dans des conditions standards de salinité de manière à déterminer l'incidence de la dilution sur les valeurs observées. Or aucune mesure de salinité n'apparaît dans le document.

En conséquence le rapport dans sa forme actuelle ne peut recevoir qu'un avis extrêmement réservé de notre part.

P. CAMUS

Adjoint Chef labo CSRU

copies : IFREMER La Trinité/Mer
D.E.L. - BCM NANTES
D.E.L. - IFREMER BREST